

HURIGNY

infos

N° 105

Septembre 2022



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION



LE MOT DU MAIRE

LES DATES À RETENIR

• SEPTEMBRE

- 3 Assemblée générale du Football Club au stade
- 10 Tournoi de pétanque du Football Club au stade
- 11 Randonnée d'automne de Rencontres et Loisirs, départ salle multisports
- 16 Assemblée générale du Sou des écoles au tinailler
- 24 Inauguration de la fresque du Lavoir des Miolands

• OCTOBRE

- 8 Fêtons l'automne avec le Sou des écoles, parking des commerces
- 8 Repas de Seniors évasion au tinailler
- 15 Vente de courges par le Football Club, place des commerces
- 16 Octobre rose à l'espace multisports
- 21 Assemblée générale de Rencontres et Loisirs au tinailler

• NOVEMBRE

- 6 Vente de boudin par la Boule Lyonnaise, parking des commerces
- 11 Cérémonie au monument aux morts
- 12 Repas du Tennis Club au tinailler
- 19 Repas de la Sauvegarde du Patrimoine au tinailler
- 19 et 20 Exposition d'étiquettes de vin par Sauvegarde du Patrimoine au château de Salornay

• DÉCEMBRE

- 3 Téléthon à l'espace multisports
- 9 Fête des lumières par le Comité de fleurissement, cour d'honneur du château
- 17 Vente de saumon par le Football Club, place des commerces

L'heure de la rentrée a déjà sonné et les enfants ont repris le chemin de l'école où quelques changements ont eu lieu. Laure Dehaye et Guillaume Valentin ont été affectés dans d'autres écoles. Laïla Ammar et Sandra Gauthier intègrent les équipes pédagogiques. Michèle Drevet a fait valoir ses droits à la retraite après 38 ans d'activité, dont 19 années au sein de l'école André Higonet où elle a enseigné à 402 élèves. Je lui renouvelle mes remerciements pour la qualité de son enseignement et son dévouement auprès des enfants.

A l'école maternelle, 53 élèves sont répartis en deux classes. La classe d'Aurélié Jayet-Laviolette, directrice, aidée par Martine Martinot, compte 18 petits et 8 grands. Avec Isabelle Dégletagne, Laïla Ammar accueille 9 moyens et 18 grands.

L'inspecteur d'Académie ayant confirmé la suppression d'un poste à l'école élémentaire, 96 élèves sont désormais répartis dans quatre classes : 14 CP et 10 CE2 avec Virginie Hennebaut, 16 CE1 et 8 CE2 avec David Duquennoy, 4 CE2, 9 CM1 et 10 CM2 avec Martine Moulhi et 12 CM1 et 14 CM2 avec Sandra Gauthier.

Désormais les écoles maternelle et élémentaire ont les mêmes horaires. Tous les élèves vont donc pouvoir participer gratuitement aux activités variées proposées dans le cadre du temps après l'école.

C'est aussi la rentrée pour tous les bénévoles qui se dévouent au sein des associations communales.

Le fonctionnement des associations ayant été fortement perturbé par les vagues successives de l'épidémie de Covid 19, tous espèrent un retour définitif à la normale et vivre de belles rencontres au gré des manifestations. Je tiens à les féliciter et à les remercier pour leur implication dans la vie communale.

Grâce à un programme d'activités hebdomadaires diverses et variées, chacun pourra s'accorder un temps de loisirs. Quant au planning des manifestations, il s'annonce riche pour l'année 2022-2023. Le coup d'envoi sera donné avec le concours de pétanque du Football Club le 10 septembre et la traditionnelle randonnée d'automne le 11 septembre.

En octobre, Hurigny va afficher son engagement en faveur de la campagne Octobre Rose destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein. Afin de récolter des fonds pour la recherche, des activités seront organisées à l'espace multisports dimanche 16 octobre.

Bonne rentrée à tous.

Dominique DEYNOUX.

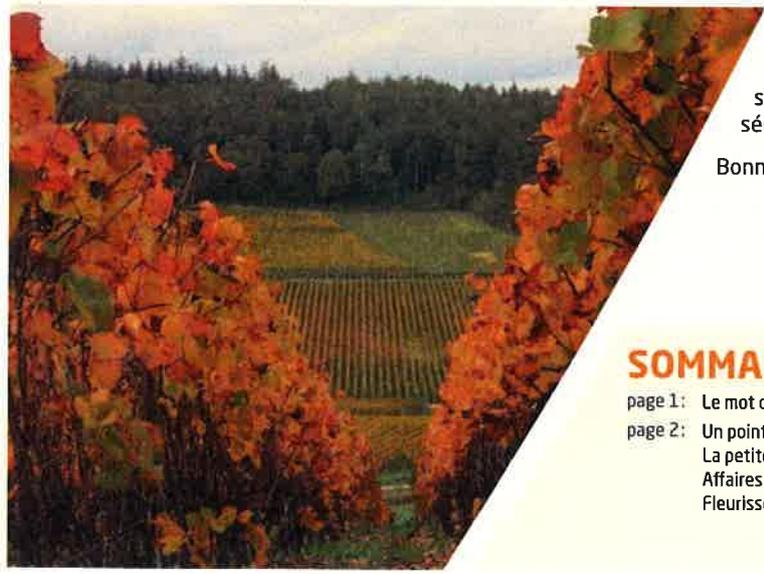
SOMMAIRE

page 1: Le mot du Maire, Les dates à retenir

page 2: Un point sur les travaux,
La petite note verte, Opération Seconde Vie,
Affaires Sociales, Communication, Comité de
Fleurissement,

page 3: Sou des écoles, Sauvegarde du Patrimoine,
Les Anciens Combattants d'Hurigny, Allez
on joue!, Les Consrits, La Boule Lyonnaise,
Football Club

page 4: Comptes rendus du Conseil Municipal



UN POINT SUR LES TRAVAUX

Au cours des dernières semaines, des travaux ont été réalisés :

- la réfection des trottoirs rue Paul Garon et rue de la Tour Moiroux,
- l'aménagement du carrefour à l'intersection du chemin de Chanteloup et de la RD 82,
- la réfection des talus de la mare de Chaponnière.
- les travaux de point à temps sur les voies communales,
- l'enfouissement des réseaux électrique et téléphone rue de la Combe et de la Follatière,
- la préparation des classes pour la rentrée scolaire
- l'installation de cloisonnettes acoustiques au restaurant scolaire

D'autres seront achevés ou auront lieu au cours des prochaines semaines :

- la gestion des eaux pluviales En Mornay,
- la signalisation horizontale sur certaines voies communales.

LA PETITE NOTE VERTE

LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS ! CELLE DE LA MUNICIPALITÉ MAIS AUSSI LA VÔTRE !

La municipalité met tout en œuvre pour vous assurer un cadre de vie agréable. Mais sans vous, elle ne pourrait pas y parvenir complètement. Les gestes simples et quotidiens de chacun sont aussi importants que les efforts menés par les services municipaux.

Pour tous les déchets que vous rejetez, respectez les consignes suivantes

- dans la rue et les espaces publics, utilisez les corbeilles,
- faites le tri de vos déchets,
- déposez uniquement vos déchets ménagers dans les conteneurs,
- ne surchargez pas vos conteneurs en poids et en volume,
- facilitez l'intervention du camion-benne de collecte,
- surveillez l'état de votre conteneur,
- respectez les horaires et les jours de sortie des conteneurs.



Élagage

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et privées de manière à :

- ne pas gêner le déplacement des piétons et des véhicules,
- ne pas toucher les conducteurs aériens (électricité, téléphone)
- éviter la chute de bois morts

Un élagage régulier et bien conduit est aussi le gage de végétaux sains, vigoureux et donc plus beaux.

Brûlage des déchets

En application du Règlement Sanitaire Départemental (art. 84) le brûlage des végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies...) et des emballages est réglementairement interdit sur le territoire communal. Vous pouvez cependant :

- les transférer à la déchetterie.
- les stocker chez vous par compostage individuel avec ou sans composteur.

L'entretien des trottoirs

Chaque riverain, propriétaire ou locataire, est tenu de maintenir en bon état de propreté le trottoir sur toute sa largeur du pied de sa façade jusqu'à la bordure externe du trottoir. Ce bon état est caractérisé par un sol sans saleté, sans débris et sans herbe. Le désherbage des pieds de façade et/ou de clôture attenants à la voie publique est à la charge du riverain. Pour des raisons d'hygiène et de santé publique, l'usage des herbicides ou tout autre produit phytosanitaire est fortement déconseillé.

OPERATION SECONDE VIE

L'OPERATION SECONDE VIE se tiendra du 7 au 10 septembre 2022 à l'espace Carnot de Mâcon.

Cette manifestation vise à inciter les habitants à l'éco-responsabilité en montrant comment consommer moins et mieux.

Pendant 4 jours, des ateliers, animations et expositions-vente seront organisés autour du principe de récup' et des objets de seconde main grâce aux nombreux partenaires.

La Direction des Déchets Ménagers et Assimilés de MBA propose pour cette nouvelle édition de tendre vers la maison zéro déchet en livrant des astuces sur le « faire soi-même ».



AFFAIRES SOCIALES

LES VIRADES DE L'ESPOIR



La recherche contre la Mucoviscidose avance, grâce à vous et à vos participations aux Virades de l'Espoir

De nombreux patients bénéficient d'un nouveau traitement, le Kaftrio. Il fait partie d'une classe innovante de médicaments. Il cible l'action de la protéine à l'origine de la maladie et est considéré par les associations comme une révolution. Selon certains patients, ce traitement peut transformer la mucoviscidose en pathologie chronique et stabilisée. Mais malheureusement, TOUS les patients ne sont pas éligibles alors le combat continue.

Il n'y aura pas de Virade cette année à Hurigny mais vous pouvez faire un don sur le site de l'association : <https://www.vaincrelamuco.org/> ou par courrier adressé à Vaincre La Mucoviscidose 181 rue de Tolbiac 75013 Paris

OCTOBRE ROSE



Dans le cadre d'octobre rose, un mois d'actions est proposé en Mâconnais Sud Bourgogne en faveur du dépistage du cancer du sein.

La Commune d'Hurigny s'associe à ce projet en

partenariat avec Rencontres et Loisir.

Vous êtes invités à participer à plusieurs activités à l'espace multisports

Dimanche 16 octobre 2022

- de 9 h à 17 h - Tournoi de badminton 10 € 1 tableau - 15 € 2 tableaux
Inscriptions : 06.89.58.55.31
- de 9 h 30 à 10 h 30 - Fitness/renforcement 10 €/adulte - 5 €/enfant (donne aussi accès à l'aérodanse)
- de 10 h 45 à 11 h 30 - Aérodanse 10 €/adulte - 5 €/enfant

Renseignements : 06.82.38.16.52

Programme complet : www.maconnais-sud-bourgogne.fr

COMMUNICATION

La municipalité utilise tous les supports modernes de communication pour diffuser au plus vite les informations auprès de la population :

- le site officiel <http://hurigny.fr/>
- la page Facebook <https://www.facebook.com/Hurigny>
- l'application mobile IntraMuros. Cette application permet d'informer, d'alerter et de faire participer chacun à la vie locale. Téléchargez l'application et recevez les alertes en temps réel sur votre smartphone, accédez aux informations et services mis à disposition.

Comme suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités locales, depuis le 1er juillet 2022, l'affichage des actes réglementaires est supprimé. Ces derniers doivent faire l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la collectivité. Ils sont publiés dans leur intégralité sous un format non modifiable, de manière permanente et gratuite.

Désormais, vous pourrez prendre connaissance de toutes les publications administratives (délibérations du conseil municipal, arrêtés municipaux, décisions relatives aux droits des sols, arrêtés préfectoraux ...) sur le site internet communal <http://www.hurigny.fr/> dans l'onglet « Mairie » à la rubrique « publications administratives ».

COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Cette année encore, les plantations et l'entretien des massifs ont été réalisés par les employés municipaux rejoints par les bénévoles du comité ce qui permet à notre commune d'avoir un cadre de vie très agréable. Malheureusement, compte tenu de la sécheresse et des restrictions préfectorales relatives à l'usage de l'eau, les massifs ont souffert du manque d'arrosage. L'arrachage aura donc probablement lieu plus tôt dans la saison.

Le Comité a souhaité participer au programme dans « octobre rose ». Une nouvelle décoration sera installée sur le parvis de la Mairie tout le mois d'octobre. Il s'engagera également aux côtés de l'AFM Téléthon le 3 décembre.

Les artistes du comité ont préparé de nouveaux décors de Noël qui seront installés dans les différents quartiers en décembre et seront présentés au concours départemental. Plus de 1300 heures y ont été consacrées. Toute l'équipe souhaite renouer cette année avec la traditionnelle fête des lumières qui aura lieu vendredi 9 décembre dans la cour d'honneur du château.

SOU DES ÉCOLES



Une nouvelle rentrée scolaire après un été qui, je l'espère, aura été doux et reposant pour tout le monde. Tout d'abord un petit retour en arrière avec la kermesse du 1er juillet dans le parc du Château qui a été appréciée par les petits comme les grands d'après tous les retours que j'ai pu avoir. Un grand merci à tous les acteurs qui ont permis que cette fête soit une réussite.

Je voulais aussi revenir rapidement sur le rôle du Sou des écoles d'Hurigny dans la vie de nos écoles. Grâce aux cotisations, actions et manifestations menées tout au long de l'année par les bénévoles, nous arrivons à financer les diverses sorties de nos enfants. En accord avec les projets scolaires des enseignants, nous trouvons un équilibre où il n'est pas nécessaire de solliciter une participation financière aux familles et c'est vraiment quelque chose dont nous sommes fiers de faire perdurer à Hurigny. Nous sommes tous impliqués, que ce soit les bénévoles, mais aussi les parents d'élèves qui vont participer aux ventes et manifestations, merci à tous.

L'année commence et normalement les premières manifestations... A l'heure où j'écris je ne sais pas encore sous quelle forme va se tenir « Fêtons l'automne » qui après plusieurs années d'absence devrait faire son retour sur la place des commerces le samedi 8 octobre 2022... Nous vendrons aussi nos fromages avec notre partenaire du Jura pour la mi-novembre et ensuite les sapins de Noël !!!

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne reprise
Le Président, Reynald DESGAUD

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE



Les bénévoles de l'Association Sauvegarde du Patrimoine ont finalisé la rénovation du lavoir des Miolands en ajoutant une photographie de lavandières, que nous devons à Marc BONNETAIN et à la complicité d'une équipe féminine qui s'est prêtée au jeu. Une inauguration est programmée le samedi 24 septembre à 11 heures.

Puis, ils ont installé une planche et une pompe à eau, au-dessus de l'auge préalablement fixée. Fleurie par le Comité de fleurissement, elle est située sur le mur arrière du lavoir de la Fontaine, pompe qui nous a été remise par l'ami Jean GUY. Ce dernier trimestre a aussi été l'occasion de présenter une exposition dans la chapelle du château des vitraux de Robert GERARD. Ses réalisations ont inspiré les enfants des CP et CE qui ont œuvré à la création de vitraux papier lors d'un atelier scolaire. Catherine THIVENT a donné une conférence sur le métier de vitrailliste. Un beau weekend qui s'est conclu par le repas associatif. Nous avons été une quarantaine à nous réunir pour ce moment de convivialité.

La rentrée est pleine de projets. Nos bénévoles actifs ont encore du pain sur la planche : nettoyage de l'alambic et de son local, entretien du wagon, balade découverte de notre petit patrimoine, remise en état de la halte de Chazoux en collaboration avec Serge MARINELLO, repas et sortie automnale, liste des puits à rénover et travail à prévoir sur chacun d'entre eux... De quoi s'occuper et valoriser notre patrimoine communal. Le résultat de chaque réalisation mérite des félicitations auprès de cette équipe qui, par de nombreuses heures et toujours dans la bonne humeur, œuvre à la rénovation de nos vieilles pierres.

Nous vous attendons le weekend du 19 et 20

novembre 2022 à la cave voûtée du château de Salornay pour une exposition d'étiquettes de vins. La diversité de cette exposition ravira tout public. L'entrée se fera au chapeau.

Vous pouvez nous suivre sur la page Facebook ou sur le site web "Association Sauvegarde du Patrimoine d'Hurigny" ou encore mieux, vous pouvez vous joindre à nous, et ce, à tout moment de l'année.

Bonne rentrée à toutes et à tous !!

La Présidente, Florence ROYER LICHTER.



Bientôt en vente au Capricorne : une nouvelle publication du Patrimoine, un périodique avec des nouvelles, des témoignages, des récits d'aujourd'hui et surtout du passé.

Des histoires, mais aussi de l'Histoire, toujours à propos de notre village et des Gueulatis.



LES ANCIENS COMBATTANTS D'HURIGNY



L'Association des Anciens Combattants d'Hurigny est présente à chaque commémoration en souvenir de ceux qui sont tombés pour la France. C'est aussi un moment de recueillement et de pensées pour les amis partis. Citons les derniers en date, partis à quelques jours d'intervalle : Jean ADOUARD décédé le 17 mai dernier et Pierre BENOIT le 22.

Ancien d'Algérie, Pierre a été président de l'Association des anciens combattants d'Hurigny durant 37 ans. Toujours présent aux côtés de ses amis, que ce soit dans les bons et les tristes moments. Organisateur né, il se dépensait sans compter pour les actions de la section et estimait que le respect du devoir de mémoire était incontournable. Pierre a toujours été présent pour sa commune et a participé à de nombreuses réalisations (entretien des croix, des statues, réfection intérieure de la chapelle du château entre autres).

L'ami Jean n'en a pas moins fait pour son village. Il était toujours partant pour le coup de main et avait un grand sens de l'amitié. Des hommes bons et loyaux que nous n'oublierons pas.

Le Président, Jean Alain LICHTER

ALLEZ ON JOUE !



LES CONSCRITS

10 ANS PLUS TARD, LA CLASSE EN 3 REVIENT !

Les 20 ans s'organisent pour mettre en place les conscrits d'Hurigny et vous invitent à y participer. Afin de tous se retrouver en 2023, une réunion aura lieu en octobre 2022. (Contactez les numéros ci-dessous pour connaître la date).

Suite à une première réunion, le bureau de l'association a été constitué de :

- Gabriel MORNAND, président,
- Théo SULPICE, trésorier,
- Elvin LAPALUS, secrétaire.

Le repas et le bal auront lieu samedi 29 avril 2023 au château d'Hurigny.

Pour tous renseignements, s'adresser à Gabriel MORNAND (06.58.13.56.12) ou Philippe FONTAINE (06.16.53.41.30)

VEZENEZ NOMBREUX POUR LA 3 !

LA BOULE LYONNAISE



Notre prochaine manifestation est la vente de boudin, dimanche 6 Novembre.

Le boudin est ouvert le mardi et le jeudi à partir de 14 heures.

Venez nombreux.

Le Président, Claude LE GUYADER

FOOTBALL CLUB

Comme chaque année, le mois de septembre marque la reprise de la compétition pour le FC Hurigny. L'objectif principal de la saison est la montée de l'équipe première en D2 afin de permettre, à la fusion prochaine, d'évoluer à un plus haut niveau. En effet, avec nos confrères de l'AS Laizé et du Sancé FC, nous envisageons une fusion de nos trois associations pour créer le club HLS (Hurigny Laizé Sancé) pour la saison prochaine. Pour rappel, nos jeunes évoluent déjà dans ce groupement et le souhait serait de tous évoluer sous une seule et même entité. Cette fusion nous amènera à évoluer sous les mêmes couleurs que nos jeunes en catégorie Seniors. De même la fusion des trois clubs permettra de maintenir une offre de football dans un esprit familial au sein de nos villages.

En attendant, nous vous rappelons l'organisation :

-de notre tournoi de pétanque le 10 septembre 2022 au stade,

-de notre vente de courges le 15 octobre 2022 sur la place des Commerces,

-des préventes de saumon fumé pour les fêtes de fin d'année en novembre 2022 (livraison le 17 décembre 2022 au stade).

Le Co-président du FC Hurigny, Laurent LOTTE.





Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2022

A l'unanimité, le compte rendu de la séance du 30 mars 2022 est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Serge MARNELLO secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le Maire rend hommage à Madame Janine PRUDHON, institutrice qui avait fait valoir ses droits à la retraite en juin 1995 après de nombreuses années passées au service des enfants de l'école élémentaire d'Hurigny, décédée le 18 avril 2022.

Projet de construction par Demeure Héka d'une structure d'habitat partagé et inclusif à destination des personnes âgées :

Le conseil municipal décide de vendre à Demeure Héka un terrain de 4 171 m² (derrière la résidence services seniors en cours de construction par l'OPAC) pour l'aménagement d'un habitat nouvelle génération pour les aînés autonomes ou en perte d'autonomie grâce à une alternative d'habitat inclusif lorsque le maintien à domicile n'est plus possible et que l'hébergement en HEPAD n'est pas nécessaire ou non souhaité.

Le concept est celui d'une ou deux maisons, chacune composée de 8 à 10 espaces privatifs articulés autour d'espaces communs animés par une maîtresse de maison domiciliée sur place et accompagnée par des auxiliaires de vie.

Cet habitat à taille humaine répond pleinement à une attente forte formulée aussi bien par nos aînés, qui souhaitent disposer d'un « chez soi » sans être seuls et isolés, par les aidants (conjoint, enfants, amis...) ayant besoin de soutien et de moments de répit, que par les équipes de professionnels (auxiliaires de vie, aides-soignants...) désirant retrouver notamment

un cadre de travail plus apaisé et proche de leurs domiciles.

Ce concept apporte une solution aux administrés et crée un écosystème responsable dans un esprit engagé et vertueux engendrant un mécanisme de dynamisation notamment par la création d'emplois, l'usage de circuits courts et l'animation associative. Il permet également d'améliorer et de diversifier la capacité d'accueil des habitants en minimisant l'artificialisation des sols.

Tarifs des locations des salles communales pour l'année 2023 :

Compte tenu du contexte économique, les tarifs des locations de salles communales en vigueur pour l'année 2022 sont maintenus pour l'année 2023. Seul le coût du chauffage des salles est revalorisé pour tenir compte de la hausse du prix de l'énergie.

Tarifs 2023 des droits de place :

Les tarifs des droits de place pour l'année 2023 restent maintenus à :

- 82 € en cas d'installation exceptionnelle pour une journée maximum,
- 100 € par semestre pour un stationnement hebdomadaire,
- 150 € par semestre pour deux stationnements hebdomadaires.

Budget 2022 : autorisation préalable :

Suite à des observations de la Préfecture relative à l'autorisation préalable adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2022, il convient d'adopter une nouvelle délibération.

Budget général 2022 - décision modificative n°1 :

Afin de procéder à un ajustement des recettes et des dépenses, le Conseil Municipal adopte une décision modificative sans incidence sur l'équilibre du budget 2021.

sollicitée auprès de Département de Saône-et-Loire au titre de l'appel à projets. Afin de financer les équipements destinés à la protection des points d'apport volontaire, un fonds de concours soutien à la vidéoprotection est sollicité auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Publicité :

Comme suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités locales, à compter du 1er juillet 2022. La publicité des actes de la Commune aura lieu sous forme électronique sur le site internet communal <http://www.hurigny.fr/>.

Evaluation du plan local d'urbanisme :

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune d'HURIGNY a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2011.

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a modifié l'échéance de l'obligation d'évaluation des plans locaux d'urbanisme, prévus par l'article L. 153627 DU Code de l'urbanisme. Initialement prévue à 9 ans, elle est dorénavant portée à 6 ans au plus après la délibération portant approbation du plan.

Il est nécessaire de procéder à l'analyse des résultats de l'application du PLU, au regard des objectifs généraux visés à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme.

La finalité du PLU était d'assurer un développement urbain mesuré et maîtrisé avec création de 225 logements à l'horizon 2025 tout en préservant les espaces et les activités agricoles, en tenant compte des enjeux paysagers et naturels, en préservant et en assurant la protection des espaces boisés classés, en développant et préservant les activités économiques et l'offre des services et commerces de proximité.

Depuis l'approbation du PLU, 94 nouvelles résidences principales ont été créées et 40 logements sont en cours d'aménagement. Considérant que les objectifs fixés pour 2025 ne sont pas atteints et que le futur schéma de cohérence territoriale du Mâconnais Sud Bourgogne (Scot) - document d'orientation en cours d'élaboration - imposera ses prescriptions aux futurs documents d'urbanisme de son territoire, le conseil municipal décide pour le moment de ne pas engager de démarche de modification ou de révision du PLU. Les dispositions de ce dernier offrent tou-

SYDESL - projet d'éclairage public :

Le Conseil Municipal se prononce en faveur du projet d'éclairage public concomitant aux travaux de raccordement de la Résidence services seniors aménagée par l'OPAC 71. Le montant estimatif des travaux s'élève à 11 585.15 € HT. La participation du SYDESL s'élève à 3 525 €. Le reste à charge pour la commune s'élève à 8 060.15 € HT

MBA - approbation de la modification des statuts :

Suite au transfert de la compétence tourisme et à l'ajout de la compétence supplémentaire : « Pose et entretien de la signalétique, du ballage et promotion des sentiers de randonnée identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA », la modification des statuts de MBA est validée

MBA : approbation de la révision des attributions de compensation relative à la compétence « Petite Enfance » :

Le montant des attributions de compensation issu de la révision libre votée par le Conseil Communautaire de MBA et liée au transfert de la compétence « Petite Enfance » est approuvé.

Rythmes scolaires à l'école maternelle :

Dès la rentrée de septembre, l'école maternelle adoptera les mêmes horaires que l'école élémentaire à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 45 à 15 h 30, les mercredis de 8h30 à 11h30. Les activités du temps après l'école auront lieu les lundis, mardis et jeudis, de 15h30 à 16h30

Informations diverses ::

La présidente du Comité du personnel communal remercie le conseil municipal pour la subvention accordée au titre de l'année 2022.

L'association pour la Sauvegarde du Patrimoine organise une exposition de vitraux les 18 et 19 juin 2022 au tinailler et à la chapelle du château.

jours les garanties pour assurer un développement de la commune dans le respect des principes fixés par le PADD.

Anticipation du passage à la M57 :

Actuellement, l'instruction budgétaire et comptable M14 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes françaises, des syndicats de communes et des établissements publics de coopération intercommunale. A compter du 1er janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 sera la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics. Elle remplace les anciennes M14 (bloc communal), M52 (départements) et M71 (régions).

Le référentiel M57 simplifié est destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3 500 habitants.

Cela se traduit par un plan de comptes abrégé et des règles budgétaires assouplies.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Commune d'HURIGNY, à compter du 1er janvier 2023.

Adhésion à Césam 71 L :

La bibliothèque municipale intègre la plateforme CESAM71. Ainsi, les adhérents de la bibliothèque auront accès aux livres numériques et à d'autres ressources.

Modification des statuts du SIGALE :

Le conseil municipal valide la modification des statuts du SIGALE portant modification de la représentativité des communes membres, modification du mode de calcul des contributions des communes associées et modification de l'adresse de son siège social.

Informations diverses :

Yasmina MOUADNA, recrutée dans le cadre d'un contrat aidé, remplace à l'accueil de la mairie Christine CHABIN, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Afin de sécuriser l'insertion sur la route de Mâcon des automobilistes circulant chemin de Chanteloup, la haie en bordure de voie sera arrachée afin d'aménager un pan coupé. Afin d'éviter un éboulement, il est procédé à une réfection du talus de la mare de Chaponnière.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2022

A l'unanimité, le compte rendu de la séance du 11 mai 2022 est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Philippe VALLET secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

En début de séance, le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour et d'ajouter un point relatif à la modification des statuts du SIGALE.

Constitution du jury d'assises 2023 :

Le tirage au sort effectué en séance a désigné : Mme Patricia PHILIBERT, Mme Charlene ROTIVAL, M. Serge RAPHANEL, Mme Monique CHAPUIS, M. Jérôme DAGOGNET, Mme Perrine DUFOUR. Un courrier explicatif sera adressé à ces personnes.

Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023 :

Les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023 restent maintenus à :

- 1.32 € pour la garderie du matin, de 7h30 à 8h20
- 1.32 € pour la garderie du mercredi, de 11h30 à 12h30,
- 1.32 € pour la garderie du vendredi soir, de 15h30 à 16h30.
- 2.64 € pour la garderie des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18 heures,

Tarifs de l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2022-2023 :

Les tarifs de l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2022-2023 restent maintenus à 3.96 €/l'heure de présence.

Vidéoprotection :

Afin de financer l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal, une subvention est

Directeur de la publication : Dominique DEYNOUX, Maire

La Commission Communication : Françoise MAILLET, Nathalie CAYRIER-LANDRÉ, Emmanuelle LEMAITRE, Pascal PHILIBERT, Nadège RAFFIN, Géraldine RAMBAUD, Nathalie ROZIER.

Site internet : www.hurigny.fr – Prochain numéro : Décembre 2022 – Dépôt des articles avant le 20 novembre 2022.

Impression : SD ETIQUETTES, 71000 Mâcon – Journal Imprimé sur du papier recyclé – Ne pas jeter sur la voie publique